Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 064-216402818-20260626-DELIB2026_025-DE

Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE de JASSES SEANCE du 26 Juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la MAIRIE en séance publique sous la présidence de Mr BORDENEUVE Franck, Maire.

PRESENTS : BALDAN Chantal, BOPP Aurore, BORDENEUVE Franck, BROCHARD Damien, CATCOURY Patrick, DAGUERRE Julien, GAMBADE Jérôme, LABASSE Estelle, LAGREOU Nathalie, POURSUIBES Christelle, ROCHANGE-LESQUIOT Véronique
EXCUSE(s) :
ABSENT(s) :
PROCURATION(S) :
Secrétaire de séance : ROCHANGE-LESQUIOT Véronique **Date de la convocation** : 22/06/2026

------o------

Objet : COPIL PLUi – DESIGNATION des REPRESENTANTS

Conformément à la délibération du Conseil communautaire du 26 juin 2025 qui définit les modalités de collaboration dans le cadre de l'élaboration du PLUi, la Charte de gouvernance prévoit la création d'un Comité de pilotage PLUi composé d'un représentant par commune membre, du Président de la communauté de communes ainsi que du Vice-Président en charge de l'aménagement. Il sera chargé de la coordination générale du projet et de la prise de décisions stratégiques. Il aura en charge la validation des orientations proposées par les ateliers territoriaux. Le principe « une commune, une voix » dans le cadre des prises de décisions, est conforté. À ce titre, chaque commune désignera par délibération, un titulaire et un suppléant, qui seront invités à participer aux réunions du comité de pilotage et qui réceptionneront tous les outils et documents préparatoires ou de synthèse. Le président comme le vice-président, membre du comité de pilotage, sera porteur d'une seule et unique voix, dans le cadre de la représentation d'une commune. Dans le cas où celui-ci n'est pas le représentant de sa commune, il animera les débats mais ne prendra pas part au vote.

Le Maire demande aux conseillers présents leur souhait de candidature. Après discussion, les propositions sont : Jérôme GAMBADE (titulaire) et Nathalie LAGREOU (suppléante).

Invités à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

. **DÉSIGNE** Mr Jérôme GAMBADE (titulaire) et Mme Nathalie LAGREOU (suppléante) comme représentants de la Commune pour le Comité de Pilotage (COPIL) du PLUi,

. **CONFIE** le soin à Mme le MAIRE de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre ont signé les membres présents.

Pour copie conforme
Le Maire,
Franck BORDENEUVE

MAIRIE DE JASSES P.-A. 64190

Mise en ligne le : 04/11/2026 10:45 (Europe/Paris)
Collectivité : Jasses
https://www.intramuros.org/jasses/documents_administratifs/85938